

# A l'ISPPC, « révélations » et scandales sur fond de tensions politiques locales

## GOUVERNANCE L'intercommunale carolo secouée par des « fuites » à répétition

- ▶ Y a-t-il une instrumentalisation des indiscretions ?
- ▶ Possible car PS et MR s'y disputent un leadership.
- ▶ Le directeur général, mis en cause, s'exprime.

**Q**uand y en a plus ? Ben y en a encore... Autant dire qu'on danse, pour l'instant au sommet de l'ISPPC. L'intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi, premier employeur de la région avec plus de 5.000 salariés, est balancée au rythme des fuites médiatiques concernant sa gestion.

Tout a commencé en février dernier. Liège brûle au gré des révélations concernant Publifin et ses comités de secteur quand, on apprend que l'intercommunale hospitalière carolo a versé indûment des doubles jetons de présence à ses administrateurs. Ceux-ci assistaient le même jour à un comité de secteur et à un conseil d'administration. Or depuis 2008, un décret wallon prévoit qu'en pareille situation, le mandataire ne perçoit qu'une seule rémunération. Le préjudice portait tout de même sur 272.000 euros mais on allait rembourser, promettait l'administrateur général, Laurent Levéque. Un jour plus tôt, la rémunération du directeur général, Philippe Lejeune, s'était étalée dans les colonnes de *SudPresse* : 334.000 euros. Un chiffre élevé et versé, qui plus est, via une société privée. A dose homéopathique, on retrouvait là les ingrédients de la « bombe » Publifin/Nethys. Enfin, près d'un mois plus tard, Alberto Mulas, ex-di-

recteur de la Cité de l'Enfance (la section Aide à la Jeunesse de l'ISPPC), avait lui aussi les honneurs de *SudPresse* : parti depuis 2014 au cabinet de Rachid Madrane, il avait continué à percevoir 400 euros de frais forfaitaires mensuels. Soit un total de 12.000 euros en trois ans.

On croyait la poussée de fièvre retombée, en ce début de semaine quand, coup sur coup, un mail anonyme envoyé à certains administrateurs en plein CA, suivi d'un « scoop » de la RTBF, provoquait une double déflagration au sommet de l'intercommunale. Le courriel anonyme évoquait de la corruption interne pour obtenir un marché de repas (d'un cuisinier auprès d'un chef de service), des voyages en Italie et en Espagne offert par des soumissionnaires pour acheter des directeurs, la disparition de près de 750.000 euros de factures remboursées via huissier, l'utilisation des cuisines de l'hôpital et d'un camion par le directeur pour acheminer les repas de son bal de bourgmestre de Merbes-le-Château, l'emploi d'agents de sécurité pour des événements extérieurs étrangers à l'intercommunale. Quant à la RTBF, elle révélait que l'acquisition d'œuvres de Charles Szymkowicz, s'était décidée sans la passation d'un marché public.

Depuis lors, une série d'éléments ont pu être recoupsés. Ainsi le directeur général a reconnu l'utilisation d'une « machine à rata » pour son bal. Il a également admis avoir accepté les services, bénévoles, d'un ancien cuisinier de l'hôpital André Vésale (un des sites de l'ISPPC) touché par le caractère caritatif de son bal de bourgmestre.

Tempête dans un verre d'eau ? Pas si vite ! Cette semaine, on a également appris que l'Office central de répression de la corruption enquêtait sur les informations divulguées en février et mars. Une information judiciaire est ouverte au Parquet de Charleroi. Et, afin de faire la lumière sur les accusations reprises dans le mail anonyme, le ministre wallon des Pouvoirs locaux a décidé d'envoyer sous peu un manager de crise au sein de l'intercommunale, afin qu'il y réalise un audit.

Pas question, par contre, qu'il se transforme en commissaire spécial et se substitue aux organes de gestion. Car à la tête de l'ISPPC, on trouve Laurent Levéque, proche du bourgmestre socialiste Paul Magnette. Celui-ci se frotte toutefois à un président qui n'entend pas faire de la figuration : le jeune député wallon Nicolas Tzanetatos (MR). Ces deux-là se disputent leurs prérogatives au sommet de l'intercommunale, de façon feutrée mais tendue. Au point qu'on finit par se demander si les fuites à répétition ne sont pas, en fait, des déflagrations. ■

Pas question, par contre, qu'il se transforme en commissaire spécial et se substitue aux organes de gestion. Car à la tête de l'ISPPC, on trouve Laurent Levéque, proche du bourgmestre socialiste Paul Magnette. Celui-ci se frotte toutefois à un président qui n'entend pas faire de la figuration : le jeune député wallon Nicolas Tzanetatos (MR). Ces deux-là se disputent leurs prérogatives au sommet de l'intercommunale, de façon feutrée mais tendue. Au point qu'on finit par se demander si les fuites à répétition ne sont pas, en fait, des déflagrations. ■

Pas question, par contre, qu'il se transforme en commissaire spécial et se substitue aux organes de gestion. Car à la tête de l'ISPPC, on trouve Laurent Levéque, proche du bourgmestre socialiste Paul Magnette. Celui-ci se frotte toutefois à un président qui n'entend pas faire de la figuration : le jeune député wallon Nicolas Tzanetatos (MR). Ces deux-là se disputent leurs prérogatives au sommet de l'intercommunale, de façon feutrée mais tendue. Au point qu'on finit par se demander si les fuites à répétition ne sont pas, en fait, des déflagrations. ■

Pas question, par contre, qu'il se transforme en commissaire spécial et se substitue aux organes de gestion. Car à la tête de l'ISPPC, on trouve Laurent Levéque, proche du bourgmestre socialiste Paul Magnette. Celui-ci se frotte toutefois à un président qui n'entend pas faire de la figuration : le jeune député wallon Nicolas Tzanetatos (MR). Ces deux-là se disputent leurs prérogatives au sommet de l'intercommunale, de façon feutrée mais tendue. Au point qu'on finit par se demander si les fuites à répétition ne sont pas, en fait, des déflagrations. ■

PASCAL LORENT

## Philippe Lejeune « A travers moi, c'est l'intercommunale qui est visée »

ENTRETIEN

Depuis le début de la semaine, l'homme est assis sur un volcan nommé ISPPC. Philippe Lejeune, directeur général de l'intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi, observe les éruptions médiatiques qui secouent son institution et l'atteignent personnellement. Egalement bourgmestre socialiste de

Merbes-le-Château, il y répond. Avec un calme auquel sa voix ne déroge qu'à de rares moments.

**Quel est votre parcours au sein de l'ISPPC ?**

*J'y suis rentré en 1981. Cela s'appelait alors l'IOS, l'Intercommunale des œuvres sociales de Charleroi. Entre 1983 et 1990, j'ai travaillé à l'hôpital*

*Erasmus pour terminer ma spécialisation. Puis je suis revenu comme chef du service des soins intensifs du CHU Vésale, jusqu'en 2000. Le 1<sup>er</sup> juillet 2000, les hôpitaux publics de Charleroi ont fusionné au sein de l'ISPPC. J'ai alors été désigné directeur du secteur hospitalier de l'intercommunale. Je suis également resté médecin*

*mais de manière de moins en moins importante.*

**Quand avez-vous pris le statut d'indépendant ?**

*Comme la plupart des médecins, je suis passé en société lors de la fusion. Mon contrat de salarié a alors été suspendu. On évoque à mon sujet la date de 2007-2008 parce qu'à cette époque, j'ai opté définitivement pour une situation d'indépendant, avec une convention qui*

a été renouvelée.

**Cela n'a pas posé problème d'être en société pour accéder à la direction générale ?**

*Non. A l'époque, des cabinets d'avocats ont validé cette formule. Dans un avis circonstancié en 2000 et de manière orale en 2008 quand on a renouvelé mon contrat.*

**Un avis récent d'un autre cabinet dit le contraire (lire ci-contre)...**

*En effet. C'est un avis que je conteste. Dans le Code de la Démocratie locale, il est stipulé qu'on ne peut pas être numéro 1 d'une intercommunale via une société. Mais je ne suis pas numéro 1. C'est M. Levêque, administrateur général, qui occupe ce poste. Je n'ai donc pas de soucis à être en société.*

**Ne fallait-il pas alors passer un marché public ?**

*Le cabinet qui a remis un avis à l'époque estimait que ce n'était pas nécessaire car il s'agissait d'un contrat d'emploi perpétué et pas de demander la prestation d'un service. Mon contrat est celui d'un directeur général médical et je peux d'ailleurs toujours poser des actes médicaux. Et ceux qui m'ont recruté (Michel Wilgaut, président, et Alain Dugaucquier, secrétaire général de*

*l'ISPPC) puis ceux qui ont renouvelé mon contrat (Philippe Seghin, président, et Alain Dugaucquier) n'ont rien trouvé à redire.*

**Votre rémunération n'est-elle pas trop élevée ?**

*Mon niveau de rémunération est dans l'ordre de ce qui est versé aux médecins chefs dans les grands hôpitaux. Vous savez, avec 45.000 admissions par an, notre structure est plus importante que Saint-Luc ou Erasme.*

**Il y a tout de même ce mail anonyme...**

*Il est arrivé une minute après le début du conseil d'administration. Il parle de corruption, de meubles dont j'aurais profité (NDLR : Philippe Lejeune a déjà répondu qu'il s'agissait de meubles déclassés dont a profité le CPAS de Merbes-le-Château), de repas pour mon bal de bourgmestre (NDLR : il a expliqué qu'il avait emprunté une machine à ratatouille et accepté les services bénévoles d'un cuisinier). On lance des bruits de corruption dont je n'ai jamais entendu parler.*

**La RTBF a également évoqué un parachute doré d'un million d'euros vous concernant. Est-ce exact ?**

*La notion même de parachute doré est une manière de me nuire. J'ai un contrat que j'estime être un contrat d'emploi et qui dure depuis 1990. J'ai donc un préavis de deux ans, ce qui n'est pas hors norme s'il s'agissait d'un agent salarié.*

**Votre président Nicolas Tzanetatos (MR) déclarait à la RTBF qu'il y a une majoration de 25 % ainsi qu'un complément de 6 mois...**

*C'est étonnant qu'il ait été aussi précis et qu'il l'ait lu. Dans mon esprit, c'était juste deux ans de préavis.*

**Si l'on vous impose de choisir entre votre mandat de bourgmestre et la fonction de directeur général de l'ISPPC, le ferez-vous ?**

*Aujourd'hui, je vous dirai que non car mon activité au sein de l'ISPPC est privée, même s'il s'agit d'une structure publique. Mais je suis légaliste. Et s'il y a des aspects de la nouvelle législation qui me concernent, je me mettrai en accord avec celle-ci. Mais aujourd'hui, j'estime que je n'ai pas à choisir. Vous savez, j'ai 61 ans. J'attends de voir ce qui va se passer sur le plan législatif. ■*

Propos recueillis par  
**PASCAL LORENT**

## LA NOTE CONFIDENTIELLE

### Une situation « illégale » ?

La note est confidentielle. Elle n'a été adressée aux président et administrateurs de l'ISPPC. Dans celle-ci, le bureau d'avocats Thales se penche sur la situation juridique du directeur général de l'ISPPC, indépendant (en société) et sur sa rémunération.

**La rémunération.** Celle-ci s'élève à 334.000 euros brut par an. Or, relève Thales, une circulaire wallonne de 2014 plafonne la rémunération d'une fonction dirigeante au sein

d'une intercommunale à 245.000 euros brut annuels. Toutefois, elle ne prévoit aucun effet rétroactif. Or Philippe Lejeune a été désigné en 2000.

**La société.** Le titre de docteur en médecine est requis pour exercer le mandat de directeur général d'un hôpital. Or, relève Thales, la SPRLU Lejeune ne dispose pas de ce titre. Formalisme ? A voir. Par ailleurs, la même circulaire de 2014 écarte la possibilité d'exercer une fonction dirigeante via une société. Mais de nouveau, elle ne produit ses effets qu'à partir de cette date.

**La convention.** La convention renouvelant le Dr Lejeune dans ses fonctions a été approuvée par le comité de rémunération de l'ISPPC. Or cette prérogative revient au conseil d'administration.

**Le marché.** La convention passée entre l'ISPPC et le directeur est, selon Thales, un contrat de prestation de services. En vertu de la loi sur les marchés publics, son attribution aurait dû être précédée d'un appel d'offres pour mise en concurrence. « Par conséquent, il y a lieu de conclure que la convention (...) est illégale ».